

## Foire aux questions (FAQ)

**Qu'est-ce qu'un événement météorologique important?** Un événement météorologique important est un danger météorologique actuel ou à venir, ayant le potentiel de poser un risque significatif aux utilisateurs des routes d'une municipalité.

**Qu'est-ce qu'un danger météorologique?** Les dangers météorologiques rencontrent les critères établis par Environnement Canada pour l'émission d'une alerte sous leur Programme d'alertes météorologiques à la population.

**Sous quelle autorité un événement météorologique important peut-il être déclaré?** L'article 16.9 du Règlement de l'Ontario 236/02, relatif aux normes minimales d'entretien des routes municipales, en vertu de la Loi de 2001 sur les Municipalités, telle que modifiée, autorise les municipalités de déclarer un événement météorologique important, lorsqu'un danger météorologique ayant le potentiel de poser un risque significatif aux utilisateurs des routes municipales, se produit ou approche.

**Pourquoi une municipalité déclare un événement météorologique important?** Lorsqu'une municipalité déclare un événement météorologique important, la déclaration suspend les délais standards requis pour la municipalité à rencontrer ses objectifs d'entretien hivernal, et ce, jusqu'à ce que celle-ci déclare la fin de l'événement météorologique important. Durant la déclaration d'un événement météorologique important, le standard pour assurer l'entretien hivernal est de surveiller la météo et de déployer les ressources pour traiter la condition, à partir du moment où la municipalité juge approprié de le faire. Lorsque la municipalité a déclaré la fin de l'événement, les délais prescrits pour l'entretien hivernal sont réintroduits.

**Sous quelles conditions une municipalité déclarerait-elle un événement météorologique important?** Une municipalité peut déclarer un événement météorologique important lorsque les prévisions météorologiques ou les conditions météorologiques actuelles incluent une ou plusieurs des conditions suivantes, mais ne se limitent pas à une ou plusieurs :

- Environnement Canada a émis une alerte en vertu de son Programme d'alertes météorologiques à la population;
- Accumulation importante de neige durant une période de 24 heures;
- Formation de glace qui se produit sans avertissement météorologique;
- Vents violents qui entraînent d'importants amoncellements de neige;
- Température froide lorsque les opérations de dégivrage ne sont pas efficaces.

**Est-ce qu'une déclaration signifie que la municipalité réduit son niveau de service?** Non. Une déclaration d'un événement météorologique important n'est pas un avis de réduction des niveaux de service. La déclaration sert à aviser le public qu'en raison des conditions actuelles ou prévues, une extrême prudence doit être observée lors de déplacements sur les routes municipales, ainsi que sur les trottoirs, et qu'il pourrait prendre plus de temps à rétablir l'état optimal des routes et des trottoirs.

**Est-ce qu'une déclaration signifie que la municipalité ferme les routes?** Non. Une déclaration d'un événement météorologique important n'est pas un avis de fermeture de routes. La déclaration sert à aviser le public qu'en raison des conditions actuelles ou prévues, une extrême prudence doit être observée lors de déplacements sur les routes municipales, ainsi que sur les trottoirs, et qu'il pourrait prendre plus de temps à rétablir l'état optimal des routes et des trottoirs.

**Comment je serai mis au courant si la Ville de Hearst déclare un événement météorologique important?** La Ville de Hearst avisera le publique de la déclaration d'un événement météorologique important au moyen d'une ou plus des méthodes suivantes :

- En publiant un communiqué de presse sous la section « Communiqué de presse » du site Web de la Ville, [www.hearst.ca](http://www.hearst.ca);
- En faisant une annonce sur la page Facebook de la Ville;
- En émettant un communiqué de presse à la radio locale, internet, journal, ou à la télévision;
- En émettant un communiqué de presse aux services d'urgence locaux (police, incendie, ambulanciers)

**Comment je serai mis au courant si la Ville de Hearst déclare la fin d'un événement météorologique important?** La Ville de Hearst avisera le publique de la fin de la déclaration d'un événement météorologique important au moyen d'une ou plus des méthodes suivantes :

- En publiant un communiqué de presse sous la section « Communiqué de presse » du site Web de la Ville, [www.hearst.ca](http://www.hearst.ca);
- En faisant une annonce sur la page Facebook de la Ville;
- En émettant un communiqué de presse à la radio locale, internet, journal, ou à la télévision;
- Émettre un communiqué de presse aux services d'urgence locaux (police, incendie, ambulanciers)

Toute question concernant la déclaration d'un événement météorologique important peut être dirigée à Luc Léonard, directeur des travaux publiques et services d'ingénierie, 705-372-2807, [lleonard@hearst.ca](mailto:lleonard@hearst.ca).